



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK HYTEC E730 B

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS. Durcisseur. Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik GmbH  
Industriestrasse 3 – 11  
33829 Borgholzhausen, Germany  
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0  
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe	112
Belgique	Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45
Luxembourg	Centre Antipoisons : +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A - (H314)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361f)
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-; Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols; m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine; 4-tert-Butylphénol; 2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06



**Mention d'avertissement**  
Danger

## Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Nom chimique	UE - REACH (1907/2006) - Article 59, paragraphe 1 - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation	UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances pour l'évaluation des perturbateurs endocriniens
4-tert-Butylphénol	Propriétés perturbatrices endocriniennes	Propriétés perturbatrices endocriniennes
Phenol, styrenated	-	Propriétés perturbatrices endocriniennes

Nom chimique	Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4)
4-tert-Butylphénol	Propriétés perturbatrices endocriniennes

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E730 B**  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

## 3.1 Substances

non applicable

## 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols --	20 - <25	01-2119980970-27-XXXX	701-443-9	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga-(2-aminométhyléthoxy)- 9046-10-0	20 - <25	01-2119557899-12-XXXX	618-561-0	Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	10 - <20	01-2119480150-50-XXXX	216-032-5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 3 (H412) (EUH071)	-	-	-	-
4-tert-Butylphénol 98-54-4	10 - <20	01-2119489419-21-XXXX	202-679-0 (604-090-00-8)	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) [H]	-	-	1	-
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	10 - <20	01-2119514687-32-XXXX	220-666-8 (612-067-00-9)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-	-
2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine 25513-64-8	5 - <10	01-2119560598-25-xxxx	247-063-2	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	-
Phenol, styrenated 61788-44-1	1 - <3	01-2119980970-27-XXXX	262-975-0	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)	-	-	-	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

				Aquatic Chronic 2 (H411)				
--	--	--	--	--------------------------	--	--	--	--

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes  
[H] - La substance a des propriétés de perturbation endocrinienne

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols	701-443-9	--	-	-	-	-	-
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.,(2-aminométhyl éthyl)-.oméga-(2-aminométhyléthoxy)-	618-561-0	9046-10-0	-	-	-	-	-
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	216-032-5	1477-55-0	930	-	1.34	-	-
4-tert-Butylphénol	202-679-0 (604-090-00-8)	98-54-4	-	5001	-	-	-
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	220-666-8 (612-067-00-9)	2855-13-2	1030 +	-	-	-	-
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	247-063-2	25513-64-8	910	-	-	-	-
Phenol, styrenated	262-975-0	61788-44-1	-	-	-	-	-

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéros CAS	Liste candidate des substances SVHC
4-tert-Butylphénol	98-54-4	X

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### **Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

#### **Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Effets de l'exposition	Peut avoir des effets néfastes sur la reproduction - tels que malformations congénitales, fausses couches ou infertilité.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
-----------------	--

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à pleine puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prudence ! Matière corrosive. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruisselements sont récupérés et éliminés en tant que déchets de solvants.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Durcisseur. ADHÉSIFS. Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	-	STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup> MLV: 0.1mg/m <sup>3</sup> - 15 minutes S*	-

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
<b>Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)- (9046-10-0)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Cutané(e)	2.5 mg/kg pc/jour	
travailleur	Inhalation	1.36 mg/kg pc/jour	

<b>m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine (1477-55-0)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Cutané(e)	0.33 mg/kg pc/jour	
travailleur	Inhalation	1.2 mg/m <sup>3</sup>	

<b>4-tert-Butylphénol (98-54-4)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme	Cutané(e)	0.071 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme	Inhalation	0.5 mg/m <sup>3</sup>	

<b>3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	0.073 mg/m <sup>3</sup>	

<b>Phenol, styrenated (61788-44-1)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Cutané(e)	2.1 mg/kg pc/jour	
travailleur	Inhalation	7.4 mg/m <sup>3</sup>	

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.  
(PNEC)

<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.015 mg/l
Eau de mer	0.0142 mg/l

<b>m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine (1477-55-0)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.094 mg/l
Eau de mer	0.0094 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

## 4-tert-Butylphénol (98-54-4)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.01 mg/l
Eau de mer	0.001 mg/l

## 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.094 mg/l
Eau de mer	0.0094 mg/l

## 2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine (25513-64-8)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.102 mg/l
Eau de mer	0.01 mg/l

## Phenol, styrenated (61788-44-1)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.001 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection. Écran de protection faciale. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 240 min. Types de gants de protection inappropriés: Cuir. Gants jetables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

**Type de filtre recommandé :** Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

**Couleur** Orange

**Odeur** Amine, Piquante.

#### Propriété

**Point de fusion / point de congélation** Aucune donnée disponible

**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** > 200 °C

**Inflammabilité** Aucune donnée disponible

**Limites d'inflammabilité dans l'air**

**Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité** Aucune donnée disponible

**Limites inférieures** Aucune donnée disponible

#### Remarques • Méthode

Aucun(e) connu(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	
Température d'auto-inflammabilité	435 °C	non applicable
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	
pH (en solution aqueuse)	> 11	solution (50 %)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	environ 110 mPa s	@ 25 °C
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	< 1100	hPa @ 50 °C
Densité relative	1	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	1.0 g/cm³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Bases. Agent comburant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Ammoniac. Amines.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Ingestion</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
------------------	--

#### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

##### Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	2,770.40 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard d)	7.22 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/L

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols	LD 50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 423	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.o méga- (2-aminométhyléthoxy)-	=2885 mg/kg (Rattus)	= 2980 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 0.74074 mg/L ( Rat ) 8 h
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	=930 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4h) = 1.34 mg/L (Rattus) OECD 403
4-tert-Butylphénol	=4000 mg/kg (Rattus)	LD50 >5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	-
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	=1040 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	> 5.01501 mg/L ( Rat ) 4 h 1.07 mg/L ( Rat ) 4 h
2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine	DL50 =910 mg/kg (Rattus)	-	-
Phenol, styrenated	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	>2.5 mg/L (Rattus) 6 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

	OECD 423	OECD 402	
--	----------	----------	--

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Susceptible de nuire à la fertilité.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
4-tert-Butylphénol	Repr. 2

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien

**Propriétés perturbatrices endocrinien** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Remarque :** PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK HYTEC E730 B**  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

## Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyl éthyl)-.oméga-(2-aminométhyléthoxy)-9046-10-0	-	LC50 (96h) > 15 mg/l (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EC50 (48h) = 80 mg/l (Daphnia magna) OECD 202		
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine 1477-55-0	EC50 (72h) = 20.3 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201	LC50 (96h) = 87.6 mg/L (Oryzias latipes) Semi-static (OECD 203)	-	EC50 (48h) = 15.2 mg/L (Daphnia magna) Static (OECD 202)		
4-tert-Butylphénol 98-54-4	EC50: =11.2mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =6.9mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 4.71 - 5.62mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: 3.4 - 4.5mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =3.9mg/L (48h, Daphnia magna)		1
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	EC50: =37mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =110mg/L (96h, Leuciscus idus)	-	EC50: =42mg/L (24h, Daphnia magna) EC50: 14.6 - 21.5mg/L (48h, Daphnia magna)		
2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine 25513-64-8	EC50: =29.5mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	-	-	-		
Phenol, styrenated 61788-44-1	EL50 (72h) = 3.14 mg/L (Desmodesmus subspicatus) OECD 201	LL50 (96h) = 14.8 mg/L (Danio rerio) OECD 203	-	EL50 (48h) = 17 mg/L (Daphnia magna) OECD 202		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistante et dégradabilité** Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga-(2-aminométhyléthoxy)-	1.34
m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	0.18
4-tert-Butylphénol	3
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.99
2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine	-0.3
Phenol, styrenated	3.13

## 12.4. Mobilité dans le sol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Reaction mass of (1-phenylethyl)phenols and bis-(1-phenylethyl)phenols	Pas de PBT/vPvB
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga-.(2-aminométhyléthoxy)-m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine	Pas de PBT/vPvB
4-tert-Butylphénol	Pas de PBT/vPvB
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Pas de PBT/vPvB
2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine	Pas de PBT/vPvB
Phenol, styrenated	Pas de PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** Ce mélange contient une substance qui possède des propriétés perturbant le système endocrinien chez les organismes non ciblés.

Nom chimique	Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4)
4-tert-Butylphénol	Effets sur l'environnement

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.  
**Propriétés PMT ou vPvM** Le produit contient des substances classées PMT ou vPvM.

Nom chimique	Évaluation PMT et vPvM
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	PMT
Phenol, styrenated	Pas de PMT/vPvM

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus/produits inutilisés** Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.
- Emballages contaminés** Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.
- Catalogue européen des déchets** 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-, m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquettes	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-, m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine), 8, III, (E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C7
Code de restriction en tunnel	(E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	80

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-, m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine, 4-tert-Butylphenol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-, m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine, 4-tert-Butylphenol), 8, III, Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223, 274
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-A, S-B

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

### Transport aérien

#### (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-, m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(2-aminométhyléthyl)-.oméga- (2-aminométhyléthoxy)-, m-Xylène .alpha.,.alpha.-diamine), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

Dispositions spéciales A3, A803  
Quantité limitée (LQ) 1 L  
Code ERG 8L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

##### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59) ≥0.1%

Nom chimique	Numéros CAS
4-tert-Butylphénol	98-54-4

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

#### **Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

#### **Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

non applicable

#### **Polluants organiques persistants**

non applicable

#### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

**Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)**  
Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registerants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15**

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

#### **Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

#### **Méthode de classification**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK HYTEC E730 B  
Remplace la date 20-sept.-2022

Date de révision 25-sept.-2025  
Numéro de révision 1.06

Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 25-sept.-2025

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 1 2 3

**Conseil en matière de formation** Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

## Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**